

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 108

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 5

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« communautaires »

le mot :

« européennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.